



Avis public



**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 479-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 407-2020
CONCERNANT LES AUTORISATIONS D’AFFICHAGE
SUR LES TERRAINS DE LA VILLE DE NICOLET**

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté, par le biais de la résolution numéro 377-11-2023, le *Règlement numéro 479-2023 modifiant le Règlement général numéro 407-2020 concernant les autorisations d’affichage sur les terrains de la Ville de Nicolet.*

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne intéressée au règlement peut le consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

DONNÉ À NICOLET, ce 20 novembre 2023

M^e Magali Loisel
Greffière